

# 10013/15

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 2 juillet 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 2 juillet 2015

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination de deux membres néerlandais et de deux suppléants néerlandais du Comité des régions

E 10376





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 25 juin 2015  
(OR. en)

10013/15

CDR 49

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres  
néerlandais et de deux suppléants néerlandais du Comité des régions

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### **portant nomination de deux membres néerlandais et de deux suppléants néerlandais du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116, (UE) 2015/190 et (UE) 2015/994 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020<sup>1</sup>.
- (2) Deux sièges de membres sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Onno HOES et de M. Henri LENFERINK.
- (3) Deux sièges de suppléants deviennent vacants à la suite de la nomination de M. R. (Rob) JONKMAN et de M. N. A. (André) VAN DE NADORT en tant que membres du Comité des régions,

---

<sup>1</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42, JO L 31 du 7.2.2015, p. 25 et JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. R. (Rob) JONKMAN, *Member of the executive council of Opsterland*
- M. N. A. (André) VAN DE NADORT, *Mayor of the municipality of Ten Boer*

*Article 2*

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M<sup>me</sup> M. T. M. (Marcelle) HENDRICKX, *Member of the executive council of Tilburg*
- M. H. J. J. (Henri) LENFERINK, *Mayor of Leiden*

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

*Par le Conseil*

*Le président*

---